



## AVIS PUBLIC

### Publication du Règlement 23-1150-1

Règlement modifiant diverses dispositions concernant le *Règlement de zonage numéro 15-924* et le *Règlement de lotissement numéro 15-927*

---

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

- que le conseil municipal a adopté le 9 mai 2023 le Règlement ci-dessus mentionné
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : [www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux](http://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux)
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 29 juin 2023

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce 29 juin 2023

Mickaël Tuilier, directeur général et  
Greffier trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 29 juin 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 29 juin 2023

Mickaël Tuilier, directeur général et  
Greffier trésorier